



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
15 OCTOBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
15 OCTOBRE 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

Excusés :

- **Mme MINARD de CHABANNES, pour à Mme AUBIN.**
- **Mme MOUILLÈRE, pour à Mme CHERVIN.**

Absents :

- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET :
CONVENTIONS
AVEC LE SYNDICAT
MIXTE DE LA
VALLÉE DE LA
BESBRE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des conventions ont été conclues avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre dans les domaines suivants :

- l'exploitation de réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs ;

- la facturation de la redevance d'assainissement collectif ;

- le raccordement des eaux usées de la commune de Saint Prix sur le réseau d'assainissement de la commune de Lapalisse.

- les prestations de services entretien Grilles et Avaloirs

Ces conventions se terminent au 31 décembre 2025. Il convient de les renouveler.

Le Conseil municipal, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les Conventions suivantes :

- l'exploitation de réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs ;

.../...

- la facturation de la redevance d'assainissement collectif ;
- le raccordement des eaux usées de la commune de Saint Prix sur le réseau d'assainissement de la commune de Lapalisse.
- les prestations de services entretien Grilles et Avaloirs

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 23 OCT. 2025

Publié ou Notifié

le : 21 OCT. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

